



Terrassement en limite de propriété

Par **henka**, le **27/07/2014** à **16:34**

Bonjour,
La commune a accordé un permis de construire à un voisin là où il n'aurait pas fallu. Aujourd'hui, la maison de celui-ci se retrouve les pieds dans l'eau. Il ne trouve rien de mieux que de terrasser tous azimuts, pensant régler le problème. Il passe des buses un peu partout et terrasse tout autour de ses bâtiments jusqu'en limite de ma propriété, ce qui a pour effet de surélever sa parcelle par rapport à la mienne et d'envoyer de l'eau de ruissellement chez moi. puis-je exiger qu'il respecte une certaine distance entre ses terrassements et ma propriété?
Merci pour votre réponse. Cordialement. Henka.

Par **moisse**, le **28/07/2014** à **09:28**

Bonjour,
Non vous ne pouvez pas exiger autre chose qu'il conserve ses eaux de ruissellement.
Car si nul ne peut s'opposer à l'écoulement naturel, nul ne peut aggraver celui-ci au préjudice du voisin.

Par **henka**, le **28/07/2014** à **18:08**

Merci de votre réponse. Cordialement. Henka